

Chessy, le 30 juillet 2010

Mesdames et Messieurs les élus du Comité d'Entreprise,

La qualité déplorable des débats et échanges de certaines réunions du Comité d'Entreprise spécifiquement celles consacrées au fonctionnement de l'Institution elle-même et l'immobilisme qui en résulte, nous oblige aujourd'hui à réagir et à vous alerter avec la plus grande vigueur sur les conséquences hautement dommageables qui découlent de cette situation.

Au cours de ces derniers semaines, vous n'avez en effet eu cesse de multiplier entre vous invectives, querelles personnelles et syndicales, reproches, altercations, insultes et autres provocations et ce, au préjudice d'un traitement de fond des questions portées à l'ordre du jour. Vous avez également oublié une valeur fondamentale : le respect d'autrui.

Ces querelles incessantes, empreintes d'une stérilité évidente, atteignent un tel degré qu'il devient aujourd'hui inévitable de conclure à la quasi-paralysie de l'Institution. De tels dysfonctionnements font entrer aujourd'hui le Comité dans une zone dangereuse au regard des dossiers sensibles dont il a la charge.

Nous vous rappelons que le mandat de membre du Comité d'Entreprise pour lequel vous avez été candidat et élu, est un mandat d'une particulière importance et ne saurait relever de la pure complaisance. Ainsi que vous le savez, le Comité d'Entreprise intervient de manière systématique sur quasiment l'intégralité des sujets touchant au fonctionnement de l'entreprise, conférant en cela à ses membres un rôle et un pouvoir d'une importance particulière.

La fonction de membre du Comité d'Entreprise est un mandat confié par les salariés afin que leurs élus les représentent ainsi que leurs intérêts. Force est de constater que la plupart des membres du Comité d'Entreprise ne font plus de cette représentation une priorité, préférant s'adonner à des considérations d'un autre ordre pourtant bien secondaire.

D'une manière qui pourrait apparaître paradoxale mais qui ne l'est pas en réalité, eu égard à l'importance que Disneyland Paris accorde à ses salariés, c'est aujourd'hui la Direction qui prend l'initiative de l'inscription des points portant sur des questions fondamentales n'intéressant pourtant que le Comité lui-même.

C'est ainsi que, pour la première fois, et au regard des événements récents, nous avons pris l'initiative d'établir lors de la réunion du 20 juillet dernier l'ordre du jour de la réunion du 27 juillet afin d'obtenir un certain consensus. Nous avons ainsi convenu des délibérations suivantes :

- Délibération des membres du Comité d'Entreprise pour mandater le Trésorier afin que le Comité d'Entreprise se constitue partie civile dans le cadre de l'affaire mettant en cause le Secrétaire du Comité d'Entreprise

- Délibération des membres du Comité d'Entreprise sur les suites à donner quant au non respect de la confidentialité des éléments communiqués lors des premières conclusions rendues dans le cadre de l'expertise judiciaire sur les comptes du Comité d'Entreprise
- Délibération des membres du Comité d'Entreprise sur l'opportunité de poursuivre la démarche d'expertise des comptes du Comité d'Entreprise par le Comité d'Entreprise lui-même dès lors que la période visée par l'expertise serait différente de celle résultant de l'expertise judiciaire
- Délibération des membres du Comité d'Entreprise pour permettre au Secrétaire Adjoint, ou en cas d'empêchement au Trésorier, de gérer le personnel du Comité d'Entreprise et ceci suite aux restrictions apportées par le juge des libertés dans le cadre du contrôle judiciaire visant le Secrétaire et entérinant de fait la modification des articles 3.1, 3.2 et 3.3 du règlement intérieur du Comité d'Entreprise
- Délibération des membres du Comité d'Entreprise visant à étendre la mission du cabinet d'expertise des comptes du Comité d'Entreprise jusqu'aux opérations de contrôles de caisse
- Délibération des membres du Comité d'Entreprise sur le recours à un Commissaire Aux Comptes afin de certifier les comptes du Comité d'Entreprise
- Délibération des membres du Comité d'Entreprise afin de mandater le Trésorier afin d'assigner en justice le cabinet ACECOM en vue d'une présentation de l'arrêté des comptes du Comité d'Entreprise au 31 mars 2010.

Ces délibérations avaient pour objectif de permettre une continuité de fonctionnement malgré la situation actuelle.

Et pourtant lors de la réunion du 27 juillet dernier, il a fallu réexpliquer le sens des délibérations mises à l'ordre du jour, et sur sept délibérations, deux seulement ont valablement été adoptées.

Il est étonnant de voir que celle portant notamment sur l'élargissement de la mission de l'expert-comptable du Comité d'Entreprise jusqu'au contrôle de caisses ait été rejetée.

Il est tout aussi étonnant de voir que celle qui avait pour objectif d'assigner en justice le cabinet d'expert-comptable afin qu'il présente les comptes arrêtés au 31 mars 2010 ait été rejetée et ceci malgré deux relances du Secrétaire et un courrier recommandé de notre part. Les élus peuvent aussi par lettre collective demander à ce cabinet de présenter les comptes, sachant que le Cabinet actuel désigné en 2005 est celui du Comité d'Entreprise.

Il est aujourd'hui encore plus urgent d'avoir cette présentation des comptes tout comme la présentation des comptes clos.

Cet état de fait démontre encore que le Comité s'est aujourd'hui installé dans une passivité certaine sans vouloir assumer les responsabilités qui lui sont dévolues et qui appellent pourtant des décisions fermes de la part des élus dans leur ensemble compte tenu de la situation.

Nous attirons également votre attention et plus spécifiquement celle des membres du Bureau sur l'élaboration du budget prévisionnel pour la nouvelle année fiscale. En effet, au regard du nombre de salariés bénéficiaires, du montant de la subvention allouée de 300 euros (dont la ligne budgétaire est épuisée 3 mois avant l'échéance et dans la période la plus sollicitée) et du montant dédié aux chèques cadeaux, il est à notre sens important de faire des choix et d'établir de nouvelles priorités comme cela a d'ailleurs été souligné par certains élus, ainsi que par nous-mêmes par le passé, même si le Comité d'Entreprise décide librement de l'utilisation des fonds au titre de la subvention des activités sociales et culturelles.

Nous nous interrogeons également à la lumière de ce constat sur le choix des élus quant à la délibération sur le budget prévisionnel et nous vous engageons vivement à en discuter préalablement en séance afin de déterminer quels sont les éléments nécessaires à l'élaboration de ce budget, les orientations et décisions que vous souhaitez mettre en œuvre. Peut être conviendrait-il au regard des prochaines échéances électorales d'établir un budget prévisionnel pour un seul trimestre dans la limite des subventions octroyées ? Cette décision vous appartenant, nous vous laissons le soin d'en discuter entre vous.

Nous souhaiterions également que les membres du Bureau fassent part au Comité d'Entreprise des moyens mis en œuvre pour qu'un éventuel « quitus » soit donné, même si celui-ci n'est pas obligatoire.

A moins que vous ne preniez pleinement conscience de votre rôle, de votre mission et de la responsabilité morale qui vous incombent et ceci dans les plus brefs délais, il deviendra urgent de prendre des solutions drastiques allant au-delà de la simple position de principe.

A défaut de réelles propositions et d'une prise rapide de responsabilités, la Direction n'aura alors d'autre choix que de prendre l'initiative de mesures radicales au regard des circonstances actuelles et de sa volonté de préserver l'intérêt des salariés à travers un fonctionnement normal du Comité d'Entreprise en sollicitant en tant que de besoin la destitution du Bureau ou tout autre solution appropriée.

Nous en appelons ainsi aujourd'hui à une réelle prise de conscience de chacun d'entre vous et par là même, à une véritable prise de vos responsabilités.

Comptant sur votre discernement dans le cadre du déroulement des prochaines réunions, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.



Daniel DREUX
Vice-Président, Ressources Humaines



Karine RAYNAUD
Présidente du Comité d'Entreprise

Copie :

- Représentants Syndicaux au Comité d'Entreprise
- Claude BEAULIEU, Inspecteur du Travail